

Les documents institutionnels

Les documents obligatoires :

- la liste des élèves avec les fiches de renseignements
- un registre d'appel tenu à jour,
- le livret scolaire de chacun de vos élèves,
- le planning des surveillances.
- le règlement intérieur établi par le conseil d'école,
- les PAI

Les affichages institutionnels :

- l'emploi du temps de la semaine,
- le numéro « *Allô enfance maltraitée* » : 119
- vos progressions par période et par matière,
- les consignes de sécurité et d'évacuation en cas d'incendie.

Vos **préparations** et votre **cahier journal** ne sont, quant à eux, pas des pièces obligatoires, mais votre inspecteur ne manquera pas de vous les demander car ces documents reflètent le travail effectué depuis le début de l'année.

Il est généralement recommandé d'afficher la liste des poésies et des chants étudiés **ainsi que de présenter les PPRE.**

Le cahier journal

Le cahier journal est le témoin de ce qui se fait dans le quotidien de la classe.

Un bon cahier journal va permettre à toute personne venue de l'extérieur d'avoir une trace de ce qui a été fait.

Cela suppose donc des qualités de synthèse et de lisibilité. C'est un outil :

- de programmation et de planification de votre journée pédagogique,
- un outil d'auto-analyse,
- un des moyens de communication entre vous et le titulaire de la classe (si vous partagez une classe, ou avec un éventuel remplaçant).

Vous pouvez y ajouter vos remarques "a posteriori" et en tenir compte pour vos activités de remédiation et la préparation des séquences ultérieures.

Le cahier journal est censé rester en classe, mais vous pouvez le rédiger numériquement, l'imprimer chaque jour et utiliser un classeur.

**Il peut prendre la forme que vous voulez.
C'est vous qui le créez. C'est votre outil de travail.**

Le registre d'appel

- doit être complété au stylo par demi-journée,
- les absences répétées, sans motifs légitimes, doivent être signalées à l'IEN à partir de 4 demi-journées par mois,
- un relevé statistique est à renseigner mensuellement,
- l'organisation de l'aide personnalisée ainsi que les PAI peuvent y être glissés.